



LE BROC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14/09/2026**

N° 2026-080

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	08
Pouvoirs	2
Suffrages exprimés	10

Vote pour	10
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à dix-huit heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur Philippe HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le **09/09/2026**

PRÉSENTS : Mmes et MM. AIME-LEWIS – AUDIBERT – BERENGER – BUCARO – DALIBARD – GARDENQ – HEURA – SION

**REPRÉSENTÉS : Mme RICHARD par M. DALIBARD
M. YACOB par M. HEURA**

ABSENTS : Mmes BERNARD – PIROUD – SALINE – SNITSELAAR et M. BIZET

Secrétaire de séance : **M. BUCARO**

**ENFANCE
PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) 2026/2029**

Mme Sion, adjointe à l'enfance

Rappelle que le Projet Educatif De Territoire (PEDT) est une démarche de partenariat entre la commune, les services de l'Etat concernés (Éducation Nationale, Jeunesse Engagement et Sports), la Caisse d'Allocations Familiales et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux permettant une cohérence afin de construire un plan d'actions autour et dans l'intérêt de l'enfant.

Propose un nouveau PEDT pour la période 2026/2029.

Informe que ce nouveau PEdT souligne l'ambition éducative volontaire de la commune de Le Broc. Il s'inscrit dans une continuité avec les projets précédents en matérialisant l'engagement partagé fort de l'ensemble des partenaires éducatifs. L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents fonde la nécessité d'harmoniser les interventions de chacun afin qu'elles se complètent et s'enrichissent mutuellement.

Afin d'assurer cette continuité éducative des jeunes brocois de 0 à 17 ans, ce nouveau PEdT continue de s'inscrire dans un cadre élargie en incluant la petite enfance et la jeunesse et met en exergue les spécificités communales en matière de culture et de sensibilisation à l'environnement.

Aussi, les grands axes de ce PEdT sont :

Les pratiques artistiques et culturelles collectives

L'éducation à l'environnement

L'égalité fille garçon

Vie collective et vivre ensemble : le respect et l'amitié

Le conseil municipal, l'exposé de Mme SION entendu

APPROUVE le projet éducatif local 2026/2029

AUTORISE le maire à signer le Projet Educatif de Territoire et le mettre en œuvre

**Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,**

**Le Maire,
Philippe HEURA**

